



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

effectifs de personnel

Question écrite n° 1103

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur l'évolution, dans son domaine de compétences, du plafond des autorisations d'emplois entre 2012 et 2015, exprimée en équivalents temps plein travaillé.

Texte de la réponse

Le plafond d'emplois prévu dans la loi de finances initiale pour 2012, retraité pour le ministère de l'égalité des territoires et du logement s'élève à 14 676 équivalents temps plein travaillé (ETPT). En projet de loi de finances 2013, le plafond autorisé d'emplois s'élève à 14 194 ETPT.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1103

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juillet 2012](#), page 4388

Réponse publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6300